



POLITIQUE ET PROCÉDURES DE LA PSEC

BÉNÉVOLAT

EXPOSITION SÉLECTIONNÉE PAR JURY « LES PASTELLISTES » ET
EXPOSITION AU CHOIX DES MEMBRES « PASTEL TOUJOURS »

POLITIQUE

Lorsque la PSEC organise une exposition, que ce soit l'exposition sélectionnée par jury « Les Pastellistes » ou l'exposition au choix des membres « Pastel Toujours », elle doit constituer des équipes de bénévoles qui assureront plusieurs tâches prédéfinies.

Pour l'organisation de l'exposition « **Les Pastellistes** », une logistique complexe doit être élaborée. C'est pourquoi une procédure spécifique de bénévolat a été mise sur pied dans le but de s'assurer du soutien et de l'implication des participants pour mener à bien le déroulement de cette exposition d'envergure.

Dans le cadre de l'exposition « **Pastel Toujours** », des **comités ad hoc** peuvent assez simplement être mis sur pied pour voir à l'accomplissement des tâches.

PROCÉDURES

Les équipes de bénévoles et les activités suivantes doivent être mises sur pied pour voir au bon déroulement des tâches suivantes :

Les Pastellistes	Pastel Toujours (<i>Comités ad hoc</i>)
• Comité Réception des œuvres	• Réception des œuvres
• Comité Accrochage des œuvres	• Accrochage des œuvres
• Environ 18 plages horaires de garde	• S/O
• Comité Vernissage	• Vernissage
• Activités quotidiennes, ex : démonstrations	• Possibilité de démonstrations, etc.
• Comité Décrochage	• Décrochage

Procédures spécifiques de bénévolat dans le cadre de l'exposition « Les Pastellistes » :

Pour l'exposition d'envergure « **Les Pastellistes** », obtenir un nombre suffisant de bénévoles pour couvrir les plages horaires de garde et autres activités offertes au cours des 10 jours d'exposition représente un défi de taille. Il faut compter sur près de 40 personnes pour combler ces plages horaires, en plus des comités formés pour la réception des œuvres, l'accrochage, le vernissage et finalement le décrochage.

C'est pourquoi les membres exposant **qui demeurent dans un rayon de 150 km** de la galerie doivent obligatoirement assumer 2 (deux) périodes de bénévolat dans le cadre de l'exposition.

Le moment venu, la PSEC les invite à choisir, par ordre de préférence, 3 (trois) plages horaires. La PSEC retiendra 2 (deux) plages, dans la mesure du possible parmi les plages proposées par l'artiste.

S'il s'avère qu'un artiste exposant n'est pas disponible, il peut désigner un ami ou parent pour le remplacer. Il peut aussi échanger une période qui lui est assignée avec un autre bénévole.

Une fois l'horaire complété, la PSEC le fait parvenir aux artistes exposants dans la semaine précédant l'exposition.